

Travail en hauteur - Port du harnais

FORMACODE : 31701

OBJECTIFS

Savoir identifier les EPI en prévention des risques de chute en dotation et connaître leur limite d'utilisation.

Connaître les modes opératoires définis par le chef d'établissement.

Savoir mettre en œuvre la protection individuelle antichute ou de retenue adaptée au poste de travail et s'assujettir aux points d'ancrages identifiés comme tels et validés par l'employeur.

TYPE DU PUBLIC

Personnes amenées d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer toute ou partie d'une activité en hauteur (quelle que soit la hauteur) en utilisant les supports d'assurage existants.

PRÉREQUIS

Etre âgé(e) de plus de 18 ans.

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

« A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé aux risques liés au travail en hauteur avec le port d'équipement de protection antichute. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise »

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme pédagogique d'évolution en hauteur, harnais et accessoires et ligne de vie.

> Moyens humains

Formateur qualifié ayant une expérience pratique de l'utilisation des EPI antichute.

ÉVALUATION

> L'évaluation des acquis théoriques et pratiques concernant les conditions d'utilisation du harnais

dans différentes situations de travail est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera remise par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

> Travaux en hauteur et sécurité

Contexte réglementaire • Accidents et causes d'accidents • Protection collective • Les moyens d'accès permanents, temporaires • Protection individuelle

- > **Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R430)**
Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable
- > **Caractéristiques des moyens de protection individuelle**
Les casques • Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs
- > **Choix d'un dispositif de protection individuelle**
Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle • Étude de risques • Interactions avec l'environnement • Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail
- > **Conséquences d'une chute**
Facteur de chute • Force de choc • Effet pendulaire • Tirant d'air • Organisation des moyens de secours
- > **Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur**
Vérification et contrôle des EPI • Règles d'entretien et de stockage

PRATIQUE

- > **Exercices pratiques**
Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais • Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI, exploitation des fiches de données du fabricant • Réglage du harnais • Mise en œuvre des systèmes de liaisons • Exercice de mise en suspension • Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux. Assujettissement à un point d'ancrage fixe
NOTA : Les stagiaires sont invités à venir à la formation avec leurs équipements de protection individuelle contre les chutes (s'ils en sont déjà dotés)

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.